

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, si on pose la question dans ces termes, comme une sorte de compromis, j'entrevois un problème. C'est pourquoi j'ai répondu comme je l'ai fait à l'honorable représentant un peu plus tôt. Je ne voudrais pas que les travailleurs du pays croient que je suis en train de marchander leur position face à l'évolution de l'économie, et je veux parler ici des prix, contre la sécurité de leur emploi. Exposé dans ces termes, le problème manque un peu de nuances au point de vue économique, et ce n'est pas ma façon de procéder au point de vue humain.

M. Stevens: Après les questions qu'a posées mon chef, monsieur le président, puis-je poser la suivante au ministre. Il a parlé d'une analyse des politiques, par laquelle on essaierait de prévoir l'orientation de l'économie américaine et de déterminer les effets d'autres facteurs économiques internationaux. Combien de temps cette analyse prendra-t-elle? Une semaine, un mois, six mois, combien de temps? Quand le ministre pense-t-il qu'il sera suffisamment renseigné pour que le gouvernement puisse prendre une nouvelle initiative, étant donné qu'il est peut-être important d'agir vite.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le président, ce sera une question de jugement.

M. Stevens: Monsieur le président, le jugement de qui?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le mien et celui du gouvernement et, s'il le faut, je laisserai le parlement décider.

M. Schumacher: Monsieur le président, puis-je demander au ministre s'il peut expliquer, brièvement, en quoi le budget de novembre diffère de celui du mois de mai dans sa façon de traiter les industries extractives. Sauf erreur le gouvernement fédéral affirme qu'il compte laisser plus d'argent entre les mains des producteurs de ressources naturelles afin de mieux les traiter en ce qui concerne les frais d'exploration. J'espère que les conclusions que j'ai tirées de mon étude du budget sont fausses. Dans le nouveau budget, les frais d'exportation seront-ils traités plus généreusement? Le gouvernement a-t-il supprimé certains impôts dans d'autres domaines également?

Il me semble y avoir une autre différence entre les budgets de mai et de novembre. Si je comprends bien, le gouvernement entend par redevances non déductibles les frais de location à bail et les boni payés aux provinces du chef de la Couronne pour l'acquisition de concessions pétrolières. D'une part, le gouvernement est plus généreux à l'égard des frais d'exploration; par contre, il reprend ce qu'il a donné en désignant les paiements de boni et les loyers à bail comme des redevances. A ce propos, j'ai déjà posé une question au ministre après la présentation du budget, celui-ci m'a répondu qu'il n'était pas alors en mesure de répondre parce que la question était trop technique. Peut-il y répondre maintenant, au comité plénier?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Par rapport au budget du 6 mai, celui du 18 novembre témoigne d'un recul du gouvernement fédéral sur deux fronts. Nous avons tout d'abord rétabli à 100 p. 100 le taux des déductibilités, soit l'amortissement minimal d'un an dans le cas des dépenses d'exploration minière et pétrolière. Ensuite, en ce qui a trait au pétrole et au gaz naturel, en haussant l'abattement provincial nous avons réduit l'impôt fédéral de 30 à 25 points. En d'autres termes, nous avons partagé également avec les provinces les revenus perçus au taux de 50 p. 100. Ensemble, ces deux mesures équivaldront à une remise

Droit fiscal

sur la table des négociations d'environ \$185 millions pour la seule année civile 1975, et encore davantage au cours des années subséquentes.

M. Schumacher: Le ministre peut-il nous dire combien coûteront à l'industrie les frais d'acquisition de terrains, non déductibles parce que traités comme des redevances? Je veux parler des gratifications et des loyers à bail que les sociétés versent tout le temps qu'elles occupent un terrain pour l'exploiter.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Nous ne disposons pas de chiffres à ce sujet pour le moment, monsieur le président, mais elles ont été grandement dédommées. En d'autres termes, l'industrie a reçu pas mal à la table des négociations; et il vous suffira d'examiner les mesures prises ultérieurement par l'Alberta pour constater qu'on a vraiment remis beaucoup d'argent de plus sur la table des négociations.

M. Schumacher: Monsieur le président, cette réponse ne me satisfait pas. Je croyais que le ministre avait un ordinateur à portée de la main, pour ainsi dire, et qu'il pouvait nous donner des réponses immédiatement. Le ministre déclare que 185 millions de dollars ont été remis à la disposition de l'industrie. Ce montant sera réduit puisque le gouvernement doit traiter les frais d'acquisition des terrains comme des redevances, et celles-ci ne sont pas déductibles; c'est donc dire que le montant en question sera inférieur à 185 millions. C'est un montant relativement modeste comparé aux 500 millions offerts par l'Alberta. Le ministre secoue la tête. J'aimerais bien qu'à un moment donné il compare la contribution du gouvernement avec celle de la province. Il serait intéressant de savoir quels renseignements son ordinateur lui donne à cet égard.

● (1540)

Je voudrais interroger le ministre sur les observations faites par Judith Maxwell, du C.D. Howe Institute. Le ministre avait-il été prévenu à l'avance par les fonctionnaires de son ministère que le budget de mai entraînerait effectivement un taux croissant de perte pour le baril produit par suite de la hausse du prix du pétrole? Au lieu d'assurer un profit supplémentaire aux producteurs pétroliers, cette mesure leur coûterait en réalité de l'argent compte tenu des régimes proposés par les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan et par le gouvernement fédéral. Est-ce que le ministre en avait été prévenu?

A ce sujet, j'aimerais également savoir si l'on avait prévenu de quelque façon les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan de s'attendre au genre de traitement que leur réservait le budget de mai? Je ne veux pas parler des détails du budget, parce que je sais bien que le ministre ne peut révéler à quiconque les détails du budget avant qu'il ne soit déposé à la Chambre. Ces provinces avaient-elles été effectivement prévenues qu'elles accordaient trop d'attention aux paroles du collègue du ministre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui leur disait quelques mois auparavant qu'elles devraient hausser leur taux de redevances?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Évidemment, monsieur le président, l'accélération des frais que représentent les impôts pour l'industrie ne dépend pas des impôts fédéraux, qui sont à taux uniforme. Elle résulte de la hausse des redevances au-dessus du prix de base.